

BULLETIN D'INFORMATION N° 206

Réf : 2020-001/LG

Bannans, le 6 Janvier 2020

MEILLEURS VŒUX

L'ensemble des Elus vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé, bonheur et réussite dans tous vos projets.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars prochains.

Attention : La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au **7 février 2020**

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie, de préférence aux horaires de permanence :

(les lundis de 17h à 19h et les jeudis de 15h à 17h)

Vous pouvez également vous connecter au site internet :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/elections>

ARRÊTE DE DÉPÔT DE CANDIDATURES

ARRETE N° 25-2019-12-26-003

Dates et modalités de dépôt des déclarations de candidatures pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

Article 1^{er} : Dépôt des déclarations de candidatures

Pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, une déclaration de candidature est obligatoire pour le premier tour de scrutin dans toutes les communes, quelle que soit leur population.

Pour le second tour de scrutin, elle est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus, et n'est possible pour les communes de moins de 1000 habitants que lorsque le nombre de candidats au premier tour de scrutin est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Seuls les candidats déclarés pourront recueillir des suffrages et être proclamés élus.

Ces déclarations doivent être déposées, pour le premier tour et le cas échéant pour le second tour, à la Préfecture du Doubs pour les communes de l'arrondissement de Besançon et en Sous-préfectures pour les communes relevant respectivement des arrondissements de Montbéliard et de Pontarlier, aux dates, lieux et horaires indiqués ci-après.

Tournez la page SVP →

BULLETIN D'INFORMATION N° 206 suite

Réf : 2020-001/LG

Bannans, le 6 Janvier 2020

ARRÊTE DE DEPÔT DE CANDIDATURES (suite)

Communes de l'arrondissement de Pontarlier

Lieu : Sous-préfecture de Pontarlier – 71 rue de la République - Pontarlier

Horaires pour le 1^{er} tour :

Du 4 février au 27 février 2020 :

Les mardis et jeudis de 9h00 à 18h00

Les mercredis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pour le second tour :

Lundi 16 mars 2020 de 13h30 à 17h00

Mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

Prise de rendez-vous préalable par téléphone au 03 81 39 81 52, à compter du 20 janvier 2020.

LE BAC A VERRE N'EST PAS UNE DECHARGE

Nous tenons à rappeler une fois encore que ce bac est destiné à la seule récupération du verre et qu'il est équipé de 2 orifices permettant d'y jeter les bouteilles et autres cannettes. On remarque trop régulièrement que des sacs et/ou des packs entiers de bouteilles vides sont déposés à côté du bac, par des gens peu scrupuleux qui pensent que d'autres finiront « le travail » à leur place et mettront leurs bouteilles dans le bac !

Pour que ce geste éco-citoyen ait sa pleine valeur, il faut qu'il soit assumé en totalité par chaque utilisateur.

Il est aussi important de noter que les abords de ce bac ne doivent pas être considérés comme une décharge où l'on peut déposer tout et n'importe quoi (comme des assiettes, des piles électriques, des batteries ...) car le camion qui vient vider le bac ne prend rien d'autre que le contenu du bac. Autrement dit, là encore ce sont les autres qui ramassent les déchets déposés ! **Rappel : La déchèterie est à Frasne.**

PROBLEME DE SONNERIE DES CLOCHES

Ainsi que vous avez pu le constater depuis plusieurs semaines déjà, les sonneries de l'Angélus ne fonctionnent plus, seuls les 3 tintements sont audibles.

Bien évidemment, la société en charge de l'installation a été contactée.

Un technicien est intervenu vendredi 20 décembre à 10h. Il a effectué tous les contrôles sur la console des commandes et dans le clocher également. Il a ensuite testé le fonctionnement des 2 cloches depuis la console et les 2 fonctionnaient (mais en mode « forcé »).

Le technicien est reparti aux alentours de 11h30 et c'est bien dommage car s'il était resté jusqu'à midi, il aurait constaté l'absence de fonctionnement en marche normale.

Après 2 relances (1 faite à l'intervenant et l'autre à la société), le technicien a rappelé le 23/12 pour faire part de sa surprise et dire que selon lui, c'est le moteur qui ne fonctionne plus.

Il a par ailleurs profité de son appel pour indiquer sa période de congés du 24 décembre au 05 janvier inclus !

Bien entendu, il a prévu de revenir mais sans donner de date précise ...

Voilà donc où nous en sommes à ce sujet.

Le Maire,
Louis GIROD

